

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 10 décembre 2019

CP2019_12_40
id. 4929

Le 10 décembre 2019, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de Mme Marie-José MAURIÈGE, 1^{ère} Vice-Présidente du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Présents :

M. BEQ, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS

Absent(s) représenté(s) :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme FERRERO), M. ASTRUC (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. BESIERS (pouvoir à Mme RIOLS), M. MARDEGAN (pouvoir à M. HEBRARD)

Absent(s) :

M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme NEGRE, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

SUBVENTIONS AUX ACTEURS CULTURELS

Par délibération du 3 avril 2019 puis du 16 octobre 2019, l'Assemblée départementale a approuvé, au titre de 2019, les enveloppes financières « thématiques »

d'aide aux acteurs de la politique culturelle départementale et a donné délégation à la commission permanente afin de ventiler ces enveloppes entre les différents opérateurs.

La commission d'étude culture et patrimoine s'est réunie le 2 mai 2019 pour une première répartition de subventions aux acteurs culturels (entérinée par délibération de la commission permanente du 4 juin). Elle a examiné d'autres demandes le 18 octobre dernier et a proposé les répartitions présentées dans les tableaux annexes.

La situation des enveloppes budgétaires concernées s'établira comme suit :

Evénements culturels organisés par des associations : article 6574 - s/fonction 311

| | |
|--|-----------|
| - Autorisation d'engagement 2019..... | 820 000 € |
| - Crédits précédemment engagés | 729 300 € |
| - Engagement à la présente commission..... | 51 300 € |
| - Reliquat..... | 39 400 € |

Evénements culturels organisés par des collectivités : article 65734 - s/fonction 311

| | |
|--|----------|
| - Autorisation d'engagement 2019..... | 60 000 € |
| - Crédits précédemment engagés | 25 000 € |
| - Engagement à la présente commission..... | 5 500 € |
| - Reliquat..... | 29 500 € |

**DÉCISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu l'avis de commission culture et patrimoine réunie le 18 octobre 2019,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, au titre de l'aide à la politique de soutien aux acteurs culturels, l'attribution des subventions départementales selon le détail figurant en annexe aux

associations relevant du secteur culturel pour un montant global de 51 300 € et aux collectivités organisant un événement culturel pour un montant global de 5 500 € ;

- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 6574 (événements culturels organisés par des associations), et à l'article 65734 (événements culturels organisés par des collectivités) sous fonction 311 du budget départemental.

Pour : 14

Contre : /

Abstention : /

Adopté à l'unanimité.

sauf le dossier du festival de l'association Moissac culture vibrations qui fait l'objet d'une abstention sur l'attribution de cette subvention :

Pour : 13

contre : /

Abstention : 1

Adopté à la majorité.

Le Président,

Christian ASTRUC